

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20100401-CP_2010_5_1_1b-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2010

Publication : 09/04/2010



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Le Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Ludovic LIONS

N° CP-2010-5-1-1

Séance du jeudi 1^{er} avril 2010

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION DES ASSOCIATIONS D'ELEVEURS
SELECTIONNEURS D'ANIMAUX DE BASSE-COUR DU HAUT-RHIN**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 2.500 € à l'Union des associations d'éleveurs sélectionneurs d'animaux de basse-cour du Haut-Rhin pour l'organisation de son exposition internationale de l'aviculture et de la nature les 13 et 14 novembre 2010 au Parc des Expositions à MULHOUSE.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme J718 - chapitre 65 - fonction 021- nature 6574.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions